

# Madagascar - La Coalition internationale pour l'accès à la terre lance un appel pour protéger les ménages confrontés à des expulsions imminentes

04/04/2022

***La Coalition internationale pour l'accès à la terre (ILC) - une alliance mondiale de plus de 300 organisations de la société civile et organisations intergouvernementales travaillant ensemble pour promouvoir un accès sur et équitable à la terre pour les femmes et les hommes pauvres - demande au Président de la République de Madagascar de protéger les droits fonciers des agriculteurs et des communautés locales malgaches qui risquent d'être expulsés et de souffrir de la faim en raison de la nouvelle loi n°2021-016 régissant la propriété foncière privée non titrée, votée par le Parlement malgache l'année dernière***

Au cours des dernières années Madagascar était considéré comme un exemple en matière de sécurité foncière en raison de l'accès qu'il accordait à ses citoyens aux certificats fonciers. La loi portant refonte de la propriété foncière privée non titrée<sup>[1]</sup> a été votée en juin 2021 par les deux Chambres du Parlement, et acceptée par la Haute Cour constitutionnelle<sup>[2]</sup>. Elle vient bouleverser toutes les avancées de la réforme foncière malgache de 2005 et 2006. Profondément rurale, 80% des ménages malgaches vivent de l'agriculture et 92% de la population vit avec moins de deux dollars par jour.

## **Une nouvelle loi qui porte atteinte aux droits fonciers de la majorité des Malgaches**

La réforme foncière de 2005 a mis en place, à côté des domaines de l'Etat et des propriétés privées titrées, un nouveau statut des terres nommé : les propriétés privées non titrées ainsi que la présomption de propriété. Cette dernière signifie que l'occupation et la mise en valeur de terrains sur les propriétés privées non titrées pendant plusieurs années créent un droit de propriété.

Le changement majeur de la nouvelle loi est la suppression de la présomption de propriété et l'exigence de la détention par les citoyens d'avoir un document légal pour que leurs droits de propriété foncière soit reconnu. En d'autres termes, les personnes qui ont occupé leurs terrains pendant des décennies mais l'ont développé moins de 15 ans avant la promulgation de la nouvelle loi, y compris les terres héritées de leurs ancêtres, mais qui ne disposent pas d'un document légal – titre ou certificat foncier – ne sont plus reconnus comme propriétaires de leurs terrains par la nouvelle loi.

Jusqu'à maintenant, la pauvreté avait empêché de nombreuses familles de demander et d'obtenir l'un de ces documents légaux. L'aggravation de la pauvreté provoquée par la pandémie de la Covid-19 et les catastrophes naturelles successives liées au changement climatique ne leur permettra pas d'acquérir un titre ni même un certificat foncier dans l'avenir.

La nouvelle loi est perçue par les membres d'ILC à Madagascar comme une véritable catastrophe pour les droits fonciers de la majorité des Malgaches et un retour en arrière.

## **Une nouvelle loi qui défavorise les agriculteurs au bénéfice des riches**

La loi ne permet plus la présomption de propriété : Sans certificat et sans titre, les agriculteurs peuvent être expulsés sans compensation.

Autre changement important de la nouvelle loi est qu'elle impose une obligation de 15 ans d'aménagement pour avoir le droit d'obtenir un certificat foncier. Ces 15 ans doivent être achevés avant la promulgation de la nouvelle loi de 2021 citée ci-dessus. De ce fait, toutes les terres aménagées après 2006 ne peuvent plus être sécurisées par un certificat. La seule option pour les agriculteurs est le titre, qui est jugé trop cher pour les paysans (environ 667 USD contre 11 USD pour un certificat) et ses procédures sont trop complexes (il y a environ 23 étapes à suivre, sur 12 ans, et avec des services indisponibles dans plusieurs districts du pays).

Par conséquent, l'étendue des terres paysannes qui peuvent être légalement reconnues par le certificat est figé et correspond aux parcelles déjà occupées et cultivées en 2006. Tout le reste retombe dans le domaine de l'Etat et sous son contrôle.

Ainsi, la nouvelle loi de 2021 porte un coup terrible au certificat foncier. Ce document légal, introduit en 2006 et délivré par le guichet foncier des communes, ne pourra désormais être délivré qu'aux personnes ayant mis en valeur leurs terres depuis plus de 15 ans et avant 2006. En 2021, seize ans après la réforme, 520 000 certificats fonciers ont été délivrés via les guichets fonciers communaux et 300 000 dossiers sont en cours de traitement. C'est un chiffre important comparé aux quelque 600 000 titres fonciers délivrés en un siècle, principalement aux agriculteurs.

**Environ 5 millions de ménages, soit 80% des Malgaches en danger**

Ainsi, la nouvelle loi facilite l'accaparement des terres dans des proportions bien plus importantes que le défunt projet Daewoo de 2008-2009. Environ 80% des Malgaches risquent d'être affectés.

Les membres d'ILC à Madagascar se mobilisent pour faire annuler cette loi, qui s'inscrit dans une histoire d'accaparement des terres et de domination des agriculteurs les plus pauvres de Madagascar.

L'ILC appelle le gouvernement de Madagascar à retirer : (i) l'obligation de 15 ans de développement avant 2006 pour obtenir un certificat foncier qui dépossède automatiquement des millions d'agriculteurs pauvres de leurs terres ; et (ii) la suppression de la présomption de propriété qui exposera des millions de ménages à l'accaparement des terres.

L'ILC met en garde contre tous les actes de dépossession à l'encontre des agriculteurs les plus pauvres, notant que tous les gouvernements ont l'obligation non seulement de condamner publiquement l'accaparement des terres lié aux produits de base, mais aussi de protéger les agriculteurs contre la perte de leurs terres.

L'ILC fonde son travail et ses engagements sur les principaux cadres de gouvernance et de développement fonciers tels que [les Objectifs de Développement Durable](#), [les Directives Volontaires pour une Gouvernance Responsable des Régimes Fonciers Applicables aux Terres, aux Pêches et aux Forêts](#), [le projet de Cadre et Directives sur la Politique Foncière en Afrique](#) et [l'Agenda 2063 de l'Union Africaine](#).

Par conséquent, l'ILC invite les dirigeants malgaches à écouter le cri des agriculteurs ruraux, des organisations agricoles, de la société civile et des communautés locales, et renoncer à la promulgation et à l'application de toute loi qui suscite à la dislocation sociale, et qui pourrait remettre en cause la paix sociale, la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

L'ILC note qu'il est dans l'intérêt de la République de Madagascar que les agriculteurs aient accès à leurs terres, raison pour laquelle le pays a été félicité pour ses progrès en matière de droits fonciers. L'accès à la terre est l'une des principales pierres angulaires du développement du pays. La question foncière est donc intimement liée à la démocratie et au développement de Madagascar.

SEHATRA IOMBONANA HOAN'NY FANANANTANY  
SOLIDARITE DES INTERVENANTS SUR LE FONCIER (SIF)

<https://www.landcoalition.org/fr/newsroom/madagascar-80-of-malagasy-at-risk-of-eviction-from-their-land/?fbclid=IwAR2wuLUrcXp3GQPK3LpWaNuCKnCH4B3JLwdROKkyW7JgAmB4YE7mjo8Elw4>